Agence Comptable

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2016

Université Bordeaux Montaigne

Catherine MENDIBOURE, Agent Comptable

Sommaire

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation 3

I-1) Faits caractéristiques 3

I-2) Comparabilité des comptes 4

I-3) Principes et méthodes comptables appliqués 5

I-3-1) Immobilisations incorporelles et corporelles 7

I-3-2) Subventions d'investissement 9

I-3-3) Rattachement des charges et produits à l'exercice 10

II) Notes relatives aux postes de bilan 11

II-1) Actif 11

II-1-1) Actif immobilisé 11

►TABLEAU ANNEXE NUMERO 1 .....

II-1-1-a) Immobilisations incorporelles 12

II-1-1-b) Immobilisations corporelles..... . 12

II-1-1-c) Immobilisations en cours 13

II-1-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations 13

► TABLEAUX ANNEXES NUMERO 2/3/4 .....

II-1-3) Stocks et en-cours 13

II-1-4) Créances 14

II-1-5) Trésorerie 15

II-2) Passif 16

II-2-1) Capitaux propres 16

II-2-2) Réserves 16

II-2-3) Provisions 16

II-2-4) Dettes 17

II-2-5) Échéances des créances et des dettes 18

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat 19

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation 19

III-2) Opérations propres aux budgets annexes 20

IV) Autres informations 20

IV-1) Evénements postérieurs à la clôture 20

IV-2) Aspects environnementaux 20

IV-3) Filiales et participations 20

IV-4) Engagements hors-bilan 21

IV-5) Honoraires du commissaire aux comptes 21

IV-6) Effectifs 21

ANNEXES :

Analyse comparative des écarts entre comptabilité générale et budgétaire 24

Tableau des flux de trésorerie.....26

I) Faits caractéristiques, comparabilité des comptes, principes comptables et méthodes d'évaluation

Ce document est établi selon les préconisations de l'instruction de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) n° 09-018-M9 du 1er septembre 2009, tenant compte des règles édictées par le code de commerce et le plan comptable général.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

L'annexe porte sur les comptes de l'Université Bordeaux Montaigne qui comprennent les comptes de l'Université, les comptes de son budget annexe: Centre de Formation des Apprentis (CFA) et d'un Service Inter Universitaire de Gestion du Domaine Universitaire (SIGDU). Les montants sont exprimés en euros.

I-1) Faits caractéristiques

L'Université Bordeaux Montaigne bénéficie des responsabilités et compétences élargies depuis six ans (Arrêté du 9 novembre 2010).

Son régime budgétaire, financier et comptable est défini par le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Université Bordeaux Montaigne est membre fondateur de la Communauté d'Universités et Etablissements d'Aquitaine – ComUE d'Aquitaine, crée en application de la loi de juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche dite «loi ESR» par transformation du PRES (Pôles Recherche Enseignement Supérieur).

Par ailleurs, 2 conventions signées en 2015 définissent les partenariats mis en place avec les autres établissements de la place.

- Convention bilatérale avec l'Université de Bordeaux définissant le champ et les modalités de coopération et de collaboration entre les deux établissements
- Convention multilatérale entre l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro et Sciences PO Bordeaux arrêtant les modalités de fonctionnement, de gouvernance et de gestion des services inter-établissements

L'Université Bordeaux Montaigne est également partie prenante à hauteur de 10% du capital de la société de réalisation immobilière (SRIA) , société par actions simplifiée au capital de 2.021.784 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le n° 512 530 113 (délibération du 07/11/2014, approuvée par le Rectorat et la DRFIP en janvier 2015 dénouée comptablement en 2015).

L'année 2016 est marquée par la mise en œuvre intégrale du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Rappelons en effet que celui-ci s'est appliqué en 2 temps : 01/01/2013 application des grands principes, 01/01/2016 application des dispositions relatives au nouveau suivi des crédits budgétaires : autorisations d'engagement, crédits de paiement et recettes (articles 175, 180, 181, 183 à 185).

Ce décret a 4 objectifs majeurs :

- ***Premier objectif : harmoniser les cadres budgétaire et comptable des organismes publics qui doivent tendre vers une organisation-type***

- ***Second objectif : développer une démarche de pilotage et de la pluri annualité au sein de ces organismes***
- ***Troisième objectif : améliorer la qualité comptable par la tenue de deux comptabilités distinctes:*** *comptabilité budgétaire et comptabilité générale permettant une vision complète de la situation financière des établissements*
- ***Quatrième objectif** : **améliorer l'efficience de la gestion des organismes en rénovant les processus :*** *élaboration budgétaire, chaîne de la dépense, chaîne de la recette et en recentrant les services opérationnels sur leur cœur de métier.*

La grande nouveauté en termes comptables et financiers, réside donc dans l'autonomisation de la comptabilité budgétaire par rapport à la comptabilité générale, celle-ci demeurant régie par les grands principes.

Notons que le système d'information GBCP compatible, permettant cette dissociation des 2 comptabilités n'a pas été livré au 01/01/2016 :

- Le suivi des AE, CP et recettes encaissées a donc dû être assuré entièrement manuellement, tant en prévision qu'en exécution à partir d'extractions EXCEL nécessitant de nombreux retraitements
- Les opérations d'inventaire comptable : rattachement des charges et produits , extournes d'opérations N-1 amortissement , provisions …ont été portées par des demandes de comptabilisation issues de la mise en place d'une base ACCESS : notre outil comptable MARACUJA ne permettant pas l'émission de ces demandes de comptabilisation , désormais supports des opérations d'inventaire.

Sont produits en fin de document une analyse comparative des écarts observés entre comptabilité budgétaire et comptabilité générale, ainsi que le tableau des flux de trésorerie, élaborés à partir d'extractions EXCEL retraitées manuellement.

I-2) Comparabilité des comptes

- **Masse salariale** :

Le processus de paie est organisé par une convention de « paye à façon » signée avec la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine dont la durée a été prorogée de 5 ans à compter du 01/01/2013.

Cet accord fixe le cadre d'intervention de la DRFIP : réalisation des travaux mensuels et annuels afférents aux agents rémunérés sur le budget de l'université ; transmission à l'établissement des informations produites en retour du système d'exploitation afin d'assurer le suivi de la masse salariale et de consommation des emplois en équivalents temps plein.

- **Corrections d'erreurs/régularisations**

Afin de satisfaire aux exigences de qualité comptable et dans le cadre de la certification des comptes, un grand nombre de régularisations avait été comptabilisé en 2011 et dans une moindre mesure entre 2012 et 2015.

Les corrections suivantes ont été enregistrées sur 2016 :

Compte	Libelle ecriture	Debit	Credit
110	REGULARISATION COMPTABLE SUITE AMORTISSEMENT PRATIQUE A TORT SUR COMPTE 21647	0,00	987,56
110	REGULARISATION COMPTABLE SUITE AMORTISSEMENT PRATIQUE A TORT SUR COMPTE 21647 - IMPACT FEA	987,56	0,00
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE AU 01/01/2017 ECART DE CENTIMES SUITE RETRAITEMENT	0,00	1,29
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE AU 01/01/2017 ECART DE CENTIMES SUITE RETRAITEMENT	0,00	0,56
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE AU 01/01/2017 ECART DE CENTIMES SUITE RETRAITEMENT	0,00	4,36
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN DANS LA PERSPECTIVE DU CHANGEMENT DE NOMENCLATURE AU 01/01/2017 ECART DE CENTIMES SUITE RETRAITEMENT	3,56	0,00
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 910/9102/2010/7 MAT SCIENTIFIQUE ACQUIS-ECART NVELLE FICHE	0,00	20,50
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 910/9102/2010/7 MAT SCIENTIFIQUE ACQUIS-ECART NVELLE FICHE	20,50	0,00
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 912/912/2010/2	0,00	1,91
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 912/912/2010/2	1,14	0,00
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 95923/2008/2898 - BIEN IMMOBILISE A TORT - CONCERNE BRIS DE GLACE IUT EXERCICE 2008	30 480,34	0,00
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 95923/2008/2898 - BIEN IMMOBILISE A TORT - CONCERNE BRIS DE GLACE IUT EXERCICE 2008	0,00	30 480,34
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 915/91510/2012/2	0,00	0,36
110	AJUSTEMENT COMPTE DE BILAN 915/91510/2012/1	0,00	0,28
110	AJUSTEMENT COMPTE FEA	0,00	0,01
		31 493,10	31 497,17
			4,07
119	AJUSTEMENT AMORTISSEMENT SUITE A CORRECTION DU COMPTE - BIEN908/9082/2010/21	4 886,85	0,00
119	DEMANDE DE COMPTABILISATION 138 CORRECTION IMPUTATION TITRE 3857-2011 - RELEVAIT DE L'INVESTISSEMENT ET NON DU FONCTIONNEMENT	2 943,56	0,00
		7 830,41	

Elles portent essentiellement sur des corrections des comptes de bilan : il en résulte un solde créditeur du compte 110 de 4,07 €et un solde débiteur du compte 119 de 7830,41 €.

- **Changements de méthodes comptables**

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler hormis ceux liés à la mise en place de la GBCP déconnectant désormais les opérations d'inventaire, des opérations budgétaires.

- Le recensement des restes à payer, charges à payer, produits à recevoir, charges comptabilisées d'avance, produits comptabilisés d'avance ….a été opéré hors outil de gestion financière de l'ordonnateur ; les écritures comptables correspondantes ont été passées manuellement dans le logiciel comptable dédié, par l'agent comptable à partir de demandes de comptabilisation établies par lui-même, ou la Direction des Affaires Financières, validées par l'ordonnateur délégué.
- Les avances de trésorerie versées par les partenaires, dans le cadre de convention font désormais l'objet d'un titre de recette émis par l'ordonnateur, impactant en crédit, les comptes d'avance 419* et 4419*.

I-3) Principes et méthodes comptables appliqués

Les comptes 2016 de l'Université Bordeaux Montaigne, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis :

- selon les dispositions du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- selon le décret n° 2013-756 du 19 août 2013 relatif aux dispositions réglementaires des livres VI et VII du code de l'Education (articles R 719-52 à R 719-112)
- selon le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

- selon les principes édictés par l'Instruction codificatrice M9-3 de la Direction Générale des Finances Publiques sur la réglementation budgétaire, financière et comptable des EPSCP, en vigueur en ce qui nous concerne jusqu'au 31/12/2016.

- selon l'instruction M9 N° 06-007-M9 du 23 janvier 2006 relative aux passifs, actifs, amortissements et dépréciations des actifs,

- selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative au financement de l'actif qui reprend les dispositions de l'avis du CNoCP n° 2011-10 du 8 décembre 2011 relatif à la présentation et à l'évaluation du financement de l'actif des établissements publics

- selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0011 du 01/03/2013 reprenant les dispositions de l'avis n° 2012-07 du 18 octobre 2012 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux modalités de comptabilisation des biens historiques et culturels, ainsi que des dépenses ultérieures y afférentes, dans les comptes des entités du secteur public (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)

- selon l'instruction BOFIP-GCP-13-0019 du 25/10/2013 reprenant les dispositions de l'avis n° 2012–02 du 4 mai 2012 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux modalités de première comptabilisation des immobilisations corporelles antérieurement non comptabilisées en raison de situations particulières (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)

- selon l'instruction Section Gestion comptable publique n° 13-0024 du 27 Novembre 2013 reprenant l' Avis du CNOCP n° 2012-01 du 17 février 2012 relatif à la comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires ainsi que des heures complémentaires dans les établissements publics relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1, M 9-3 et M 9-5 (application anticipée au 1er janvier 2013)

- selon l'instruction BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013 relative aux modalités de comptabilisation des subventions reçues et BOFIP-GCP n° 13-0023 du 06/12/2013 relative aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles

- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0002 du 07/02/2014 reprenant les dispositions de l'avis n° 2013-04 du 12 avril 2013 du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) relatif aux transferts d'actifs corporels entre entités du secteur public (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne)

- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0003 du 10/02/2014 reprenant les dispositions de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2013-02 du 14 janvier 2013 relatif aux immobilisations incorporelles et corporelles contrôlées conjointement par plusieurs entités (aucun bien recensé à Bordeaux Montaigne).

- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0008 du 24/04/2014 relative à la mise en œuvre de la comptabilisation par composants des actifs

- selon l'instruction BOFIP-GCP-14-0009 du 25/04/2014 reprenant l'Avis n°2012-05 du 18/10/2012 du CNoCP relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les établissements publics nationaux relevant des instructions budgétaires, financières et comptables M 9-1 et M 9-3

- selon le document cosigné par la DGFIP, l'AIFE et la DIRECTION DU BUDGET définissant le « *Dispositif transitoire pour les organismes qui ne seront pas en mesure de mettre en œuvre le*

modèle de gestion GBCP dans leur système d'information au 1er janvier 2016 » - version V1-2 du 25/03/2016

Il convient de noter que faute de système d'information GBCP compatible, l'Université Bordeaux Montaigne n'a pas été en mesure d'appliquer au 01 /01/2016, l'instruction commune M9 BOFIP-RHO-16-0006 du 25/04/2016 et a continué à utiliser le référentiel comptable M9.3.

I-3-1) Immobilisations incorporelles et corporelles

1. Les biens immobiliers :

Le patrimoine immobilier reçu en dotation a été comptabilisé en 2010 en valeur vénale en l'état de l'usage conformément aux évaluations notifiées les 23/03/2010 et 20/12/2010.
La comptabilisation par composants a été adoptée par délibération du Conseil d'administration du 17/06/2011.
Les amortissements pratiqués en 2015 sur les bâtiments ainsi que sur les aménagements et agencements de terrains sont calculés sur la base des durées figurant dans le tableau ci-dessous :

	Rappel des dispositions adoptées en 2011 pour les biens immobiliers	**Conseil d'administration du 17/06/2011.**
213/214	Fondations, constructions de sous-sol, structure, enveloppe extérieure, construction spéciale et démolition, aménagement du site	**40**
213/214	Construction intérieure, escaliers, finitions intérieures, équipement, ameublement, électricité, **portes automatiques**	**25**
213/214	Etanchéité, ascenseur,	**15**

	Ajout : Agencements , aménagements de terrains	**Conseil d'administration du 29/11/2013.**
212	Agencements , aménagements de terrains : nus/aménagés/bâtis	**10**

	Ajout : Autres installations générales, agencements, aménagements des autres constructions/bâtiments sur sol d'autrui acquis	**Conseil d'administration du 10/07/2015 et 27/11/2015**
21358/21417	**Acquisition de bâtiments modulaires**	**10 ans**

2. Les biens mobiliers

Ils sont amortis sur la base des durées adoptées par délibérations du Conseil d'Administration du 17/12/2004, 19/06/2009, 26/03/2010, 21/12/2012, et 10/01/2014, 12/03/2015, 10/07/2015 et 27/11/2015 (tableau ci-dessous).

L'amortissement est linéaire calculé au prorata temporis le 1er du mois qui suit leur mise en service sauf pour les biens 2007/2008 intégrés dans la base sous le mode linéaire avec démarrage des amortissements au 1er janvier de l'année qui suit la mise en service. Un inventaire physique a été réalisé en novembre 2011 par un prestataire extérieur privé.

Les travaux de rapprochement physico comptable des biens informatiques de l'université sont régulièrement opérés et permettent de proposer trimestriellement au Conseil d'administration la sortie de matériels ; ce travail a été déployé en 2016 au matériel informatique et audio-visuel de l'IUT.

Rappelons qu'un rapprochement avait également été opéré, par le SIGDU, l'IUT, l'IJBA, AUSONIUS, IRAMAT en 2014 et avait donné lieu à sorties de matériels entièrement amortis.
Conformément à l'instruction du 18/12/2012, les financements obtenus pour les acquisitions mobilières ou immobilières, ainsi que la contrepartie des biens mis à disposition, sont repris en compte de résultat sur la

même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, en fonction du taux de financement.
Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue au crédit du compte 781x « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions - Produits d'exploitation - Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs »

Tableau des durées d'amortissement en vigueur

Comptes	Biens mobiliers	Biens avant 2009	Biens à compter 2009	Matériel Informatique à compter 2010	Modification à compter 01/01/2014	Modifications présentées en CA le 10/07/2015 et le 27/11/2015
201	Frais d'établissement		5			
203	Frais de recherche et de développement		5			
20531 2058	Logiciels **(valeur >800 et durée > 1 an)**, brevets, licences	3	3		7	
206	Droit au bail		5			
208	Autres immobilisations incorporelles		5			
21517	Installations techniques complexes	10	10			
21537	Matériel scientifique	10	10			
21557	**Outillage > à 800 ht**	5	5			Mise en place du seuil de 800 € à compter de 03/2015
21557	**Outillages spécialisés (Ex tracteur, tondeuse autoportée, chargeuse pelleteuse...)**				10	27/11/2015
21567	Matériel d'enseignement				5	
21577	Agencements et aménagements du matériel ; outillage	10	5			
21617	Collections de documentation	8	10			
21647	Collections littéraires scientifiques artistiques		20			
21817	Installations agencements aménagements divers de construction	10	10			
21827	Matériel de transport	5	7			
21837	Matériel de bureau	10	5			
21847	Mobilier (tout mobilier < ou > 800)	10	10		10 tout mobilier < 800 OU > 800	y compris CHAISES (correction CA du 10/07/2015)
2186	Emballages récupérables		3			
21877	Matériel informatique	3				
218771	**PC + écrans informatiques**		5	5	5 Ecrans <800 OU>800	
218772	**PORTABLES + IPAD**		4	4	5 rajout IPAD	
218773	**SERVEURS**		5	5	5	
218781 218782	**PERIPHERIQUES >800 € HT** **(écrans imputés sur 218771 quel que soit le montant à compter du 01/01/2013)**			5	5	
218781 218782	**EQUIPEMENT RESEAU >800 € HT**			5	5	
21887	Matériel divers **(dont Vidéoprojecteurs et tableau blancs interactifs à compter 01/01/2013)**	10	6		6 Vidéoprojecteurs et TBI : sur compte 21887	5 ans à compter de 03/2015
~~21888~~	AUTRES MATERIELS DIVERS **Appareils photos, caméras numériques, téléphones portables , >500 ht ...**	10	6		5 Compte 21888 dédié à ce type de matériel à comper 2013	Mise en place du seuil de 500 € à compter de 03/2015 - Transfert sur le compte 21887

I-3-2) Subventions d'investissement

L'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative au financement de l'actif a apporté des modifications substantielles à la présentation et à l'évaluation des financements externes de l'actif reçus par les établissements publics nationaux :

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'État et les financements reçus de tiers autres que l'État (Union Européenne, collectivités territoriales, …), afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par les EPN.

Pour chaque source de financement, les financements rattachables à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables.
En effet, il est prévu que les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (financement reçu) à la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les financements accordés par l'État sont comptabilisés aux comptes 10 : « Financement de l'actif par l'État, écarts de réévaluation et réserves ».

- Les financements non rattachés à un actif sont enregistrés pour leur montant initial au compte 101 « Financements non rattachés à des actifs déterminés ».
- Les financements rattachés à un actif sont comptabilisés pour leur montant initial aux subdivisions suivantes du compte 1041« Valeur initiale des financements rattachés à des actifs »

Les financements accordés par des tiers autres que l'État sont imputés aux comptes 13 : « Financement de l'actif par des tiers autres que l'État » lors de la comptabilisation initiale. La subdivision en fonction de la qualité du financeur est maintenue au sein de ce compte.

- Les financements non rattachés à un actif sont comptabilisés au compte 131 « Financements non rattachés à des actifs déterminés ».
- Les financements rattachés à un actif (dont la contrepartie des biens remis). sont comptabilisés pour leur montant initial au compte 1341 «Valeur initiale des financements rattachés à des actifs ».

L'Instruction du 20 novembre 2013 NOR : BUDE1329400J **BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013** précise les modalités de comptabilisation des subventions :

Qu'il s'agisse de subventions d'investissement ou de fonctionnement, annuelles ou pluriannuelles, **le critère de rattachement à l'exercice des subventions reçues respecte le principe général selon lequel le droit est comptabilisé lorsqu'il est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable.**
L'acquisition de ce droit correspond à la réalisation, sur la période se rattachant à l'exercice clos, de l'ensemble des conditions nécessaires à la constitution du droit de l'organisme public bénéficiaire. La reconnaissance de ce droit par l'organisme financeur est formalisée par un acte attributif.

Notons que la majorité des subventions accordées à l'établissement est conditionnée à la **réalisation effective des dépenses qui doivent être justifiées au financeur** ; l'octroi du droit correspond donc à l'exécution des dépenses effectivement financées (exécution du service fait) ; le montant du droit correspond à la part financée des dépenses éligibles constatées au cours de la période se rattachant à l'exercice clos.

Les subventions d'équipement finançant les biens mobiliers ou des travaux immobiliers réceptionnés au 31/12, (Maison de la Recherche) ont fait l'objet d'un titre de recette émis avant le 31/12 calendaire conformément aux règles de la comptabilité budgétaire ; les subventions d'équipement finançant des travaux immobiliers en cours ont fait l'objet d'une écriture de produit à recevoir sur la période d'inventaire.

I-3-3) Rattachement des charges et produits à l'exercice

Le document cosigné par la DGFIP, l'AIFE et la DIRECTION DU BUDGET arrêtant le « *Dispositif transitoire pour les organismes qui ne seront pas en mesure de mettre en œuvre le modèle de gestion GBCP dans leur système d'information au 1er janvier 2016 » - version V1-2 du 25/03/2016 a recommandé de recourir à la technique suivante a*fin de neutraliser l'impact budgétaire des mandats et titres de recettes pour ordre en période transitoire et dans le cadre de la bascule de 2016 à 2017.

- comptabilisation des **charges et immobilisations à payer, des produits à recevoir, des charges constatées d'avance et des produits constatés d'avance de 2016 sur 2017** par opération diverse fin 2016 (le dénouement de ces opérations se fait dans le cadre de la bascule à l'outil GBCP, cf. "Principes de bascules") ;
- comptabilisation des **amortissements, dépréciations, provisions, reprises sur amortissement, dépréciations, provisions, variations de stocks, et virement au compte de production immobilisée de 2016** par opération diverse fin 2016.

Il est rappelé que toutes ces opérations doivent être tracées dans le système d'information et doivent toujours faire l'objet d'un ordre de l'ordonnateur : à défaut de mise en place de cette fonctionnalité, celui-ci est matériellement tracé.

- **S'agissant du rattachement des charges, ces recommandations ont été suivies intégralement tant pour le fonctionnement, que pour la masse salariale : l'objet de gestion support de ces écritures a été une demande de comptabilisation émise par l'ordonnateur.**

Aucune facture d'immobilisation émise sur bon de commande n'était en attente de service fait au jour de fermeture de l'établissement ; les factures parvenues après cette date ont été traitées sur 2017, de même que les situations de travaux.

Les charges constatées d'avance, payées en 2016 ont fait l'objet d'une demande de comptabilisation sur 2016 permettant de débiter le compte 486 et de rétablir le résultat de l'exercice ; ce compte sera régularisé en N+1 par écriture manuelle d'extourne.

- **S'agissant du rattachement des produits, plusieurs méthodes comptables sont en cours :**

Droits d'inscription , frais de formation : constatation de l'intégralité des produits en classe 7 puis demande de comptabilisation permettant de rétablir le résultat de l'exercice et de créditer le compte 487 « produits constatés d'avance » .

Cette opération est réalisée à hauteur de 8/12ème des produits pour les droits de scolarité, au prorata de la durée et selon le planning des formations pour le DEFLE et la formation continue.

Cette écriture donnera lieu à une écriture d'extourne manuelle 2017 : débit 487 / crédit classe 7.

Conventions de mise à disposition de personnel, délégation CNRS : demande de comptabilisation d'un produit à recevoir sur la base de la prise en charge conventionnelle proratisée sur la période rattachée à l'exercice (le plus souvent 4/12ème)

Cette écriture donnera lieu à une écriture d'extourne manuelle 2017 : débit 487 / crédit classe 7.

Conventions de recherche, conventions de mobilité, conventions pédagogiques, d'aide à la publication, programmes pluri annuel d'investissement : suivi à l'avancement selon l'Instruction du 20 novembre 2013 NOR : BUDE1329400J **BOFIP-GCP n° 13-0022 du 05/12/2013** relative aux modalités de comptabilisation des subventions :

Les avances de trésorerie allouées par le financeur pour ces projets sont enregistrées au crédit des comptes 419 et 4419* ; la comptabilisation du droit n'étant autorisée que lorsque celui-ci est acquis et que son montant peut être évalué de manière fiable : à compter de 2016 l'objet de gestion , support de ces écritures est un titre d'avance
À la clôture de l'exercice, au vu des conditions fixées dans les actes attributifs de subventions, un recensement des droits acquis au titre de l'exercice doit donc être effectué de manière à rattacher à l'exercice les produits correspondants et à comptabiliser des « produits à recevoir » le cas échéant :

Ces produits à recevoir sont comptabilisés sur la base d'une demande de comptabilisation :

- Pour les produits de fonctionnement au débit des comptes 4181, 44877* en contrepartie du crédit du compte 7xx correspondant.
- Pour les subventions d'investissement : au débit du compte 44871* en contrepartie du crédit du compte 10 ou 13 correspondant.

Il s'agit, notamment, de toutes les subventions dont les versements sont conditionnés par la production de justifications de dépenses aux termes de la convention attributive de l'aide : si la justification portant sur les dépenses dont le service fait est intervenu au cours de l'exercice N n'a pas pu être produite avant le 31 décembre N, un rattachement à l'exercice des produits correspondants doit être effectué à hauteur des dépenses constatées en N.

L'instruction prévoit que ces écritures en date du 31 décembre sont contrepassées au 1er janvier de l'exercice suivant.

S'il est désormais techniquement possible de comptabiliser ces écritures pour les subventions de fonctionnement, notre système d'information présente toujours des limites s'agissant des subventions d'équipement :

- seules celles finançant les programmes pluri annuels d'investissement inscrits en immobilisations en cours sont traitées de la sorte et donnent lieu à extourne
- les subventions finançant des biens mobiliers et immobiliers inscrits à l'inventaire aux chapitres 21 sont considérées comme acquises au moment de l'inscription et font l'objet d'un titre de recette :
    - dès lors que l'acquisition est autorisée conventionnellement
    - qu'un relevé de dépenses est établi à l'appui du titre de recettes

II) Notes relatives aux postes de bilan

II-1) Actif

II-1-1) Actif immobilisé

►TABLEAU ANNEXE NUMERO 1

En 2016, la valeur brute des immobilisations progresse de **3 249 848,15 euros** passant de **86 991 823,19 euros** en 2015 à **90 241 671,34 euros** en 2016

+ 4 332 031,57 euros correspondent à des entrées dont 2 837 204,13 € de travaux en cours

- 1 082 183,42 euros correspondent à des sorties d'inventaire

+ 2 586 515,70 euros de travaux ont été intégrés aux comptes d'imputation définitive

II-1-1-a) Immobilisations incorporelles

Les acquisitions 2016 s'élèvent à 79 037,52 euros dont 48 243,41 € de frais d'établissement

Le montant brut passe de 1 052 754,17 euros à 1 131 791,69 euros.

La valeur nette est de 124 448,03 €.

II-1-1-b) Immobilisations corporelles

Le patrimoine immobilier mis à disposition de l'établissement avait été intégré en 2010, corrigé en 2011 des erreurs décelées, et mis à jour en 2012 et 2014 suite au transfert de l'EGID et de l'IUT de Gradignan.

Il convient de noter pour 2016 la mise à jour de la valeur de l'ex « Maison PAYS Ibérique » devenue MAISON DE LA RECHERCHE suite aux travaux menés sur ce bâtiment entre 2015 et 2016.

Le tableau suivant récapitule par nature de composants, les valeurs retirées :

Imputation	Durée amort.	N° Inventaire	Facture	Date acquisition	Montant Acquisition	ANNUITE 2016	CUMUL 2016	montant résiduel 2016	Origine(s) de financement Origine quotité : Exercice|UB|N° bordereau|N° titre	**MONTANT SUBVENTION**	**amortissement 2016**	cumul amortisssement subvention 31/12/2016	subv-cumul
21316	25	915/91511/2010/87	maison pays ibériques (aménagement intérieur)	01/01/2010	153 512,10	6 140,48	42 983,36	110 528,74	10411 100%	**153 512,10**	**6 140,48**	42 983,36	110 528,74
21316	25	915/91511/2010/88	maison pays ibériques (chauffage plomberie ventilation ssi)	01/01/2010	44 179,20	1 767,17	12 370,19	31 809,01	10411 100%	**44 179,20**	**1 767,17**	12 370,19	31 809,01
21316	15	915/91511/2010/89	maison pays ibériques (étanchéité)	01/01/2010	18 648,72	1 243,25	8 702,74	9 945,98	10411 100%	18 648,72	1 243,25	8 702,74	9 945,98
					216 340,02	9 150,90	64 056,29	152 283,73		216 340,02	9 150,90	64 056,29	152 283,73

Les constructions figurent au bilan de l'établissement pour un montant net de 41 448 088,44 € suivant décomposition ci-après :

		Valeur brute	**Valeur Nette**
21316	Bâtiments affectés ou remis en dotation **Estimation 2010**	38 788 570,97	30 002 581,80
21316	Bâtiments affectés ou remis en dotation **Travaux postérieurs à 2010**	8 741 521,91	7 008 369,56
21356	Installations générales, agencements, aménagements des constructions affectées ou remises en dotation	3 500 282,62	3 330 006,68
21417	Bâtiments sur sol d'autrui acquis (DEFLE) **Estimation 2010**	684 111,00	528 889,22
21417	Bâtiments sur sol d'autrui acquis **Travaux postérieurs à 2010**	650 144,29	578 241,18
		52 364 630,79	41 448 088,44

Les terrains ont été évalués en 2010. Ils sont inscrits au bilan pour 13 573 160,00 € après transfert de l'EGID et de l'IUT de Gradignan.

Les agencements, aménagements de terrains sont inscrits au bilan en valeur nette pour 121 023,37 €.

L'inventaire physique exhaustif des biens mobiliers a été réalisé fin 2011 et fait l'objet d'un rapprochement régulier avec l'inventaire comptable pour ce qui est du matériel informatique.

Le patrimoine mobilier, chapitre 21 tous biens confondus est évalué à : 4 856 222,93 € en valeur nette.

II-1-1-c) Immobilisations en cours

Les opérations comptabilisées aux comptes 23 sont identifiées et font l'objet d'un suivi à chaque liquidation de dépense.
Le montant inscrit au compte 2313 « constructions » s'élève à 1 365 759,67 € au 31/12/2016 suivant détail ci-dessous :

OBJET	Total
Opération T14-15 Gestion des Eaux Pluviales Entité Ouest	9 429,56
Réhabilitation / Extension du DEFLE	20 384,00
Réhabilitation du bâtiment K	912 111,85
Téléphonie IP	2 830,00
projet de mise en sécurité escaliers Entité Ouest	138 457,18
amphi B200/B400	55 842,17
OPT 15-10 Mise en sécurité des locaux à risques, des chaufferies et ventilations (OPT14.09 + OPT15.03 fusionnée) Mission de maîtrise d'oeuvre pour 2016	140 621,70
Mise en sécu accès toit. Peigne	18 349,66
VENTILATION SOUS SOLS ET REFECTION DE L'ECLAIRAGE CONV 2016-022	6 137,20
OPT16-14 Création locaux d'impression	25 678,41
Déploiement AQUIPASS 2016 : remplacement portes sécurisées salles C312 et E208	4 876,20
Repérage amiante avant travaux, accès sécurisé aux toitures terrasses des bâtiment B, D et F	571,54
Urgence - Bât A: Remplacement porte alu	4 307,57
Déploiement AQUIPASS 2016 Extension du système de contrôle d'accès sur les bâtiments DEFLE, J, Accueil, C, E, G	26 162,63
Total général	1 365 759,67

Une somme de 46 855,93 € est par ailleurs inscrite au compte 2381 « avance sur commande d'immobilisation » ; elle correspond à une première facturation par la SRIA des sommes dues au titre de la convention de mandat signée avec elle, pour l'extension du DEFLE.

II-1-2) Amortissements et dépréciations des immobilisations

► **TABLEAUX ANNEXES NUMERO 2/3/4**

Les amortissements cumulés passent de 26 070 285,33 euros à 28 452 141,98 euros en 2016 .

Cette variation s'explique :

- par la comptabilisation de l'annuité 2016 : 3 307 886,31 euros
- par les écritures reprise concernant les sorties d'actif : 929 899,69 euros
- par différentes régularisations sur comptes de bilan : 3 870,03 euros

II-1-3) Stocks et en-cours

La méthode de valorisation présentée au CA du 21/12/2012 et validée par délibération est rappelée ci-dessous :

- Ouvrages édités entre 2014 et 2016 : valorisation selon le coût de production annuel calculé à la page
- Ouvrages édités antérieurement à 2014 : valorisation à 2 % du coût de production selon les règles fixées par la règlementation applicable au secteur de l'édition

Sont décomptés les ouvrages présents physiquement dans les locaux des Presses Universitaires de Bordeaux et d'AUSONIUS mais aussi les ouvrages déposés à l'extérieur : SODIS et Editions BIERE pour les PUB, SODIS pour AUSONIUS depuis le 1er novembre 2015, différentes librairies…

La valeur des stocks au 31 décembre 2016, 675 629,61 € est ventilée de la façon suivante :

- stock des Editions AUSONIUS : 260 049,73 € (-31 297,43 € par rapport à 2015)
- stock des Presses Universitaires de Bordeaux : 415 579,88 € (+21 547,51 € par rapport à 2015)

Ce mode de valorisation au coût/page conduit à une surévaluation des ouvrages volumineux comprenant un grand nombre de pages et à la constatation de marges négatives : coût de production supérieur au prix de vente.

En application des normes comptables et commerciales en la matière, une provision pour dépréciation est calculée ; il est constaté cette année pour :

- le stock des Editions AUSONIUS une reprise de provision de 17 613,41 € par rapport à 2015 (cumulé 25 536,43 € au 31/12)
- le stock des Presses Universitaires de Bordeaux une reprise de provision de 1 292,24€ par rapport à 2015 (cumulé 25 117,68 € au 31/12)

II-1-4) Créances

► TABLEAU ANNEXE NUMERO 5

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Deux grands types de créances peuvent être identifiés:

- les créances liées à la facturation de prestations par l'Université :

		Montant	Droits acquis	Produits à recevoir
4111	Clients	1 385 295,22	1 385 295,22	
41220	ETUDIANTS DIVERS	17 010,58	17 010,58	
4181	Clients - Justificatifs non produits (ordre de recettes à établir)	209 131,79		209 131,79
4631	Exploitation - Autres comptes débiteurs-ordres de recettes ou ordres de reversement à recouvrer-	25 344,14	25 344,14	
		1 636 781,73	**1 427 649,94**	**209 131,79**

- les créances liées à des subventions accordées par des partenaires enregistrées aux comptes 44 :

		Montant	Droits acquis	Produits à recevoir
44111	Subvention d'investissement Etat	66 256,98	66 256,98	
44112	Subvention d'investissement Régions	130 000,00	130 000,00	
44115	Subvention d'investissement Autres collectivités et établissements publics	4 597,80	4 597,80	
44171	Subvention d'exploitation Etat	246 585,51	246 585,51	
44172	Subvention d'exploitation Régions	206 062,72	206 062,72	
44176	Subvention d'exploitation Union Européenne	21 756,86	21 756,86	
44177	Subvention d'exploitation Autres organismes	67 224,28	67 224,28	
4487111	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR ETAT - INVESTISSEMENT	912 111,85		912 111,85
448717	PRODUITS A RECEVOIR AUTRES ORGANISMES - INVESTISSEMENT	55 842,17		55 842,17
4487711	ETAT - PRODUITS A RECEVOIR - FONCTIONNEMENT	14 152,00		14 152,00
4487712	INVESTISSEMENTS D'AVENIR - PRODUITS A RECEVOIR - FONCTIONNEMENT	1 377 542,46		1 377 542,46
4487713	ANR - PRODUITS A RECEVOIR FONCTIONNEMENT	39 471,10		39 471,10
448772	PRODUITS A RECEVOIR CONSEIL REGIONAL - FONCTIONNEMENT	897 385,56		897 385,56
448774	PRODUITS A RECEVOIR COMMUNE	24 131,43		24 131,43
448776	PRODUITS A RECEVOIR EUROPE	423 979,60		423 979,60
448777	PRODUITS A RECEVOIR AUTRES ORGANISMES - FONCTIONNEMENT	132 607,96		132 607,96
		4 619 708,28	**742 484,15**	**3 877 224,13**

Le montant global des créances annulées sur l'exercice atteint : 115 120.70 € et se décompose comme suit :

Somme de Debit	impact gbcp		
Libelle compte	decaissable	non décaissable	Total général
Charges de gestion courante provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs	92 280,89	22 839,81	115 120,70
Total général	92 280,89	22 839,81	115 120,70

96,55 % des titres annulés ayant fait l'objet d'un décaissement concernent des remboursements de droits et fais d'inscription.

En sus des créances annulées, 31 446,08 € de créances ont fait l'objet d'admissions en non valeur ou de remises gracieuses :

Somme de Debit	
Libelle compte	Total
ADMISSIONS EN NON VALEUR	8 516,41
REMISES GRACIEUSES	22 929,67
Total général	31 446,08

II-1-5) Trésorerie

La trésorerie s'élève à la clôture de l'exercice 2016 à 16 309 710,04 € et est composée de la façon suivante :

Compte	Libellé	Montant
		16 309 710,04
5112	Chèques bancaires à encaisser	7 868,29
5115	Cartes bancaires à l'encaissement	38,00
5117	Chèques impayés	2 098,50
5151	Compte au Trésor	16 297 928,17
531	Caisse	1 777,08

Le montant de la trésorerie exposé ci-dessus intègre les disponibilités de l'Université 15 509 679,52 € et des budgets annexes : CFA et SIGDU

		Montant
1853	Opérations de trésorerie inter-services SACD 1 - 920 SIGDU	698 610,32
1854	Opérations de trésorerie inter-services SACD 2 - 921 CFA	101 420,20
		800 030,52

II-2) Passif

II-2-1) Capitaux propres

► TABLEAU ANNEXE 6

Les capitaux propres de l'Université (budget agrégé) sont principalement composés :

1. de la contrepartie des biens immobiliers mis à disposition par l'Etat et des financements accordés desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement , soit un montant net de 48 457 537,13 € (notons que l'IUT construit par la Région , mais remis à l'Etat a été reclassé dans cette catégorie) .

2. des financements accordés par l'Etat pour les autres biens desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement soit un montant net de 170 099,22 €

3. des financements accordés dans le cadre des investissements d'avenir desquels on déduit la reprise en compte de résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement soit un montant net de 383 667,56 €

4. de la dotation spécifique accordée par l'Etat dans le cadre de l'opération CAMPUS en vue de financer l'entrée dans le capital de la SRIA : 253 894,00 €

5. des réserves de l'établissement qui représentent le montant cumulé des résultats d'exploitation des exercices précédents pour 17 745 051,90€

6. du report à nouveau débiteur représentant les écritures de correction comptabilisées en 2016 pour prise en compte des régularisations : 7 826.34 €

7. du résultat de l'exercice bénéficiaire de 430 409.27 €

8. des subventions d'investissement dont la valeur nette après reprise au compte de résultat s'élève à 3 874 140,50 €.

II-2-2) Réserves

Les résultats d'exploitation des exercices successifs des EPSCP sont affectés aux réserves de l'établissement : compte 10682, créditeur de 17 745 051,90 € (abondement en cas de résultat bénéficiaire, prélèvement en cas de résultat déficitaire).

II-2-3) Provisions

► TABLEAU ANNEXE 7

La dotation aux provisions pour risques et charges s'élève à 398 477.78 € ; elle est détaillée ci-dessous :

		398 477,78
68151	Dotations aux provisions d'exploitation sur charges de personnel	12 266,40
68152	Dotations aux provisions pour d'exploitation sur autres charges	360 858,00
68174	Dotation aux provisions pour créances douteuses	25 353,38

La situation des provisions au 31/12/2016 s'établit comme suit :

		Entrée	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Sortie
1511	Provisions pour litiges	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1516	Provision pour pertes sur contrats	101 168,37	0,00	0,00	101 168,37
1518	Provisions pour risques et charges	85 232,52	0,00	38 231,35	47 001,17
1572	Provisions pour grosses réparations.	175 375,00	360 858,00	44 465,00	491 768,00
1582	Provisions pour CET	339 986,86	7 674,49	0,00	347 661,35
1583	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	259 900,09	4 591,91	0,00	264 492,00
395	Provisions pour dépréciation des stocks de produits	69 559,76		18 905,65	50 654,11
4911	Provisions pour dépréciations des comptes de clients divers	157 010,06	12 611,62	142 974,03	26 647,65
4912	Provisions pour dépréciations des comptes d'étudiants	10 649,55	12 741,76	10 203,55	13 187,76
4967	Provisions pour dépréciations des autres comptes débiteurs	181 559,23			181 559,23
	TOTAL	1 480 441,44	398 477,78	254 779,58	1 624 139,64

II-2-4) Dettes

- **Les dettes fournisseurs** s'élèvent à : 81 737,90 euros

compte	libellé	Montant
4047	Fournisseurs d'immobilisations – RG et oppositions	81 737,90

Les services faits dont la facture n'était pas parvenue au 21/12/2016 ont été traités sous forme de charges à payer.

- **Les charges à payer d'un montant de 3 282 076.46 €** se décomposent en deux postes : exploitation, masse salariale

		Bilan d'entrée	Bilan sortie	dont CFA	dont SIGDU
		3 846 632,79	3 282 076,46	29 858,44	651 510,31
4081	Fournisseurs- achats de biens ou de prestations de services	1 050 086,40	893 444,91		651 510,31
4282	Dettes provisionnées pour congés payés	400 819,48	381 743,70		
4286	Autres charges à payer	1 650 722,87	1 355 730,30	24 312,04	
4382	Charges sociales sur congés à payer	284 008,93	270 229,64		
4386	Charges à payer	342 900,28	268 949,31		
4486	Charges à payer	118 094,83	111 978,60	5 546,40	

- Le tableau ci-dessous donne le détail des éléments composant **les passifs sociaux** :

PASSIFS SOCIAUX	COMPTES	ANNEE 2012	ANNEE 2013	ANNEE 2014	ANNEE 2015	ANNEE 2016	VARIATION
HC ETS	4286/4386	528 337,62	530 409,62	538 215,30	590 977,91	481 264,93	-18,56
HC EXT	4286/4386	1 004 928,19	946 649,60	935 394,88	838 024,61	571 831,33	-31,76
INDEMNITAIRE	4286/4386	344 344,91	364 240,06	332 642,10	306 791,82	330 549,86	7,74
MEDECINE/PRESTATIONS	4286/4386	7 081,20	625,52	44 941,15	0,00	0,00	S/0
RAFP	4286/4386	53 974,38	53 076,40	32 624,35	28 467,89	20 933,54	-26,47
TRAITEMENT	4286/4386	130 199,16	192 416,21	162 819,50	173 884,45	175 251,89	0,79
CAPITAL DECES	4286	17 931,00	77 657,67	0	0	0	S/O
CET	4286/4386	212 482,00	47 788,61	59 989,78	54 504,46	44 848,06	-17,72
FIHFP	4486		22 471,13	39 492,71	118 094,83	111 978,60	-5,18
CONGES CONTRACTUELS	4282/4382	145 485,58	105 400,52	115 707,96	113 588,23	109 303,13	-3,77
CONGES TITULAIRES	4282/4382	688 532,76	664 660,73	656 251,00	571 240,18	542 670,21	-5,00
PRESTATIONS: GARDERIE					972,01	0,00	S/0
TOTAL		3 133 296,80	3 005 396,07	2 918 078,73	2 796 546,39	2 388 631,55	-14,59

- **<u>Les produits constatés d'avance</u>** 2016 d'un montant de 2 157 858,41 euros sont répartis comme ci-dessous.
  Notons qu'une somme de 1200 € constatée en 2014 n'est toujours pas régularisée faute de justificatifs.

Exercice	Nature du PCA	Total
2014	convention pédagogique 2014	700,00
	recherche 2014	500,00
Total 2014		1 200,00
2016	defle	268 312,20
	délégation CNRS	20 646,00
	droits inscription	1 363 689,71
	formation continue	505 210,50
Total 2016		2 157 858,41
Total (vide)		2 159 058,41

II-2-5) Échéances des créances et des dettes

► **TABLEAU ANNEXE NUMERO 5**

III) Notes relatives aux postes du compte de résultat

L'exécution du budget de l'année 2016 dégage les résultats suivants :

- **Budget principal** : 389 948,41€
- **CFA** : 38 975.68 €
- **SIGDU** : 1 485.18 €

Soit au niveau agrégé 430 409.27 €

III-1) Chiffre d'affaires et produits d'exploitation

Le résultat de l'université **hors budgets annexes** se décompose principalement comme suit :

Libellé	2016		2015	
	PRODUITS	CHARGES	PRODUITS	CHARGES
Vente et prestations de services (C.A.)	4 357 525,66		4 583 239,39	
Production stockée	-9 749,92		50 010,01	
Production immobilisée				
Achats		1 100 046,39		1 111 000,88
Services exterieurs		2 544 625,42		2 602 538,58
Autres services exterieurs (sauf personnel exterieur)		2 839 263,71		2 716 143,45
Total	*4 347 775,74*	*6 483 935,52*	*4 633 249,40*	*6 429 682,91*
Valeur ajoutée	**-2 136 159,78**		**-1 796 433,51**	
Valeur ajoutée		2 136 159,78		1 796 433,51
Subventions d'exploitation d'etat	75 042 939,96		74 630 161,12	
Subventions d'exploitation collectivités publiques et organismes internationaux	2 990 676,85		3 169 728,13	
Dons / legs et autres subventions d'exploitation	442 027,78		434 402,71	
Charges de personnel (y c. le personnel extérieur)		71 808 666,86		70 816 418,09
Impots, taxes et versements assimilés s/ rémunérations		1 108 426,77		1 053 449,64
Autres Impots, taxes et versements assimilés		302,57		215,62
Total	*78 475 644,59*	*75 053 555,98*	*78 234 291,96*	*73 666 516,86*
Excédent/Insuffisance brut(e) d'exploitation	**3 422 088,61**		**4 567 775,10**	
Excédent brut d'exploitation	3 422 088,61		4 567 775,10	
Reprise sur amortissements et provisions	2 204 783,78		2 275 367,52	
Transfert de charges d'exploitation				
Autres produits	82 967,00		183 975,94	
Autres charges		1 759 728,56		1 713 896,49
Dotations aux amortissements et provisions		3 560 857,11		3 530 521,33
Produits issus de la neutralisation des amortissements				
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				
Total	*5 709 839,39*	*5 320 585,67*	*7 027 118,56*	*5 244 417,82*
Résultat d'exploitation	**389 253,72**		**1 782 700,74**	
Resultat d'exploitation	389 253,72		1 782 700,74	
Produits financiers	33,69			
Charges financières		1 112,27		1 549,82
Total	*389 287,41*	*1 112,27*	*1 782 700,74*	*1 549,82*
Resultat courant	**388 175,14**		**1 781 150,92**	
Produits exceptionnels (sauf c/ 776 et 777)	1 773,27		196 854,40	
Charges exceptionnelles				68 890,53
Total	*1 773,27*	*0,00*	*196 854,40*	*68 890,53*
Resultat exceptionnel	**1 773,27**		**127 963,87**	
Resultat courant	388 175,14		1 781 150,92	
Resultat exceptionnel	1 773,27		127 963,87	
Total	*389 948,41*	*0,00*	*1 909 114,79*	*0,00*
Resultat net	**389 948,41**		**1 909 114,79**	
Resultat net	389 948,41		1 909 114,79	
Impots sur les bénéfices et impots assimilés				
Total	*389 948,41*	*0,00*	*1 909 114,79*	*0,00*
Resultat net après impots	**389 948,41**		**1 909 114,79**	
Produits des cessions d'éléments d'actif	1 773,27			
Valeurs comptable des éléments d'actif cédés				
Total	*1 773,27*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
Plus ou moins-value sur cession d'actif	**1 773,27**		**0,00**	

III-2) Opérations propres aux budgets annexes

Charges et produits du SIGDU –Année 2016

Dépenses exploitation		Recettes d'exploitation	
60 ACHATS	163 631,23	70 VENTES ET PRESTATIONS	1 186 174,60
61 SERVICES EXTERIEURS	250 458,21	74 SUBVENTIONS	80 800,00
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	42 154,59	75 AUTRES PRODUITS	4 594,39
63 IMPOTS, TAXES, REDEVANCES	579 682,05	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 902,57
65 AUTRES CHARGES	0,03	78 REPRISE AU RESULTAT	46 127,87
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	135 608,10		
63 TAXES SUR REMUNERATIONS	2 626,16		
64 CHARGES DE PERSONNEL	146 953,88		
	1 321 114,25		**1 322 599,43**

Charges et produits du CFA –Année 2016

Dépenses exploitation		Recettes d'exploitation	
60 ACHATS		70 VENTES ET PRESTATIONS	20 185,90
61 SERVICES EXTERIEURS	1 413,90	74 SUBVENTIONS	181 005,29
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 035,66	75 AUTRES PRODUITS	
65 AUTRES CHARGES	23 512,60	78 REPRISE AU RESULTAT	268,09
66 CHARGES FINANCIERES			
68 AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	9 898,88		
63 TAXES SUR REMUNERATIONS	1 027,54		
64 CHARGES DE PERSONNEL	116 595,02		
	162 483,60		**201 459,28**

IV) Autres informations

IV-1) Evénements postérieurs à la clôture Néant

IV-2) Aspects environnementaux Néant

IV-3) Filiales et participations

L'Université Bordeaux Montaigne est membre depuis 2010 de la Fondation partenariale InnovaSol dont l'objet est la mise en œuvre de toutes actions concourant à l'innovation en matière de gestion des sites et sols pollués.

La durée de cette fondation était fixée à 5 ans : L'université a intégralement honoré le paiement des sommes dues pour la durée du programme, soit 50 000 euros.
La dissolution de cette fondation a été actée par délibération du conseil d'administration d'InnovaSol datée du 13/11/2015 : elle a été validée par arrêté du Recteur en date du 29/11/2016.
Les opérations de clôture et de transfert des biens n'ont pas pu être réalisées au 31/12/2016 : elles seront menées sur 2017.

IV-4) Engagements hors bilan Néant

IV-5) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes s'élèvent à 24 624.00 euros TTC et ont été intégralement rattachés à l'exercice 2016, conformément aux règles en vigueur.

IV-6) Effectifs

Le tableau ci-après indique au 31 décembre 2016 les effectifs de l'université décomptés en ETPT, c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Ex Budget Etat				
	31 décembre 2015		**31 décembre 2016**	
ENSEIGNANTS				
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
PROFESSEUR	***133***	**123**	***135***	**122**
MAITRES DE CONF.	***295***	**276**	***296***	**275**
PRAG-PRCE-BI ADM-EPS	***70***	**62**	***68***	**61**
PAST	***47***	**21**	***48***	**20**
ATER SUR PV	***24***	**12**	***21***	**13**
PROF.LYCEE.PROFESS	***2***	**1**	***2***	**2**
CONTRACTUEL (CDD/CDI)	***6***	**2**	***15***	**5**
TOTAL	**577**	**496**	**585**	**498**

Personnels de soutien				
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
BIB				
A	***11***	***9***	***10***	***10***
B	***9***	***8***	***10***	***8***
C	***13***	***13***	***13***	***12***
ASU				
A	***11***	***11***	***13***	***11***
B	***14***	***12***	***14***	***12***
C	***54***	***45***	***47***	***40***
ITARF				
A	***88***	***72***	***85***	***77***
B	***56***	***47***	***64***	***55***
C	***94***	***81***	***99***	***83***
TOTAL				
A	***110***	***91***	***108***	***98***
B	***79***	***66***	***88***	***75***
C	***161***	***140***	***159***	***135***
CONTRACTUELS & PACTE	**36**	**24**	**30**	**23**
AGENT COMPTABLE	***1***	***1***	***1***	***1***
TOTAL	**387**	**322**	**386**	**332**
TOTAL GENERAL EX BUDGET ETAT	***964***	***818***	***971***	***830***

Ex Budget Université				
	31 décembre 2015		**31 décembre 2016**	
	Nombre de personnes	ETPT	Nombre de personnes	ETPT
DOCTORANTS & ALLOC RECHERCHE	***96***	***68***	***112***	***77***
ATER MI TEMPS	***25***	***4***	***21***	***5***
ATER	***7***	***4***	***7***	***4***
LECTEUR	***39***	***24***	***37***	***24***
ENS CDD/CDI	***108***	***38***	***117***	***37***
Sous-total enseignants	***275***	***139***	***294***	***147***
CDI & GAGES	***28***	***16***	***28***	***19***
Contractuels hors CAE-CEC	***433***	***119***	***431***	***114***
Contrats aidés CAE+CA	***39***	***25***	***42***	***26***
Sous-total personnels adm.	***500***	***160***	***501***	***159***
TOTAL GENERAL ex BUDGET UNIVERSITE	***775***	***298***	***795***	***306***
TOTAL GENERAL	***1739***	***1117***	***1766***	***1136***

ANALYSE COMPARATIVE DES ECARTS ENTRE COMPTABILITE GENERALE ET BUDGETAIRE

Volet Dépenses :

Montant des depenses enregistrées en droits constatés				**90 538 659,08**
Montant des dépenses enregistrées en comptabilité budgétaire				**87 372 304,61**
Ecart comptabilité générale/ budgétaire				**3 166 354,47**
	NATURE DES CREDITS	COMPTABILITE GENERALE	COMPTABILITE BUDGETAIRE CP	ECART COMPTABILITE GENERALE/BUDGETAIRE
OPERATIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA CAF				
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	FONCTIONNEMENT	3 706 364,09	0	3 706 364,09
AUTRES OPERATIONS SANS FLUX DE TRESORERIE				
ANNULATIONS DE TITRES	FONCTIONNEMENT	22 839,81	0	22 839,81
REMISES GRACIEUSES	FONCTIONNEMENT	22 929,67	0	22 929,67
ADMISSIONS EN NON VALEUR	FONCTIONNEMENT	8 516,41	0	8 516,41
AUTRES DEPENSES NON DECAISSABLES (dont aides FSDIE pour DI)	FONCTIONNEMENT	215,23	0	215,23
TVA INTRA COMMUNAUTAIRE NON DECAISSEE	FONCTIONNEMENT	7 521,30	0	7 521,30
PENALITE DECOMPTEE SUR UN MARCHE	INVESTISSEMENT	6 720,00	0	6 720,00
TVA INTRA COMMUNAUTAIRE NON DECAISSEE	INVESTISSEMENT	975,80	0	975,80
DECALAGE DE FLUX DE TRESORERIE				
VARIATION CONSTATEE SUR LES PASSIFS SOCIAUX	MASSE SALARIALE	-407 914,84	0	-407 914,84
REVERSEMENT SUITE TROP PERCUS	MASSE SALARIALE	-23 277,78	0	-23 277,78
PERCEPTION IJSS SUITE ARRET MALADIE	MASSE SALARIALE	-38 657,04	0	-38 657,04
VARIATION CONSTATEE SUR CHARGES A PAYER	FONCTIONNEMENT	-161 756,74	0	-161 756,74
ENREGISTREMENT PERTES DE CHANGE SUITE PAIEMENT ETRANGER	FONCTIONNEMENT	286,46	0	286,46
VARIATION CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	FONCTIONNEMENT	21 592,10	0	21 592,10
TOTAL DES ECARTS CONSTATES				**3 166 354,47**

Volet Recettes :

Montant des produits/ ressources enregistrées en droits constatés	**88 331 180,10**
Montant des recettes encaissées en comptabilité budgétaire	**86 834 438,66**
Ecart comptabilité générale/ budgétaire	**1 496 741,44**

	COMPTABILITE GENERALE	COMPTABILITE BUDGETAIRE	ECART COMPTABILITE GENERALE/BUDGETAIRE
OPERATIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DE LA CAF			
VIREMENT AU COMPTE DE RESULTAT DE LA QUOTE PART DES FEA	1 996 400,16	0,00	1 996 400,16
REPRISE DE PROVISION	254 779,58		254 779,58
AUTRES OPERATIONS SANS FLUX DE TRESORERIE			
VARIATION DE STOCKS D'OUVRAGES	-9 749,92	0,00	-9 749,92
DECALAGE DE FLUX DE TRESORERIE		0,00	0,00
ENCAISSEMENTS SUR TITRES EMIS SUR EXERCICES ANTERIEURS	0,00	1 856 580,59	-1 856 580,59
ENCAISSEMENTS SUR TITRES D'AVANCE CLASSE 4	0,00	4 310 882,28	-4 310 882,28
PRODUITS A RECEVOIR EMIS EN 2016	4 086 265,67	0,00	4 086 265,67
VARIATION PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	36 928,39	0,00	36 928,39
DECALAGE FLUX DE TRESORERIE TITRES EXERCICE COURANT (restes à recouvrer/imputation avance perçue exercice antérieur)	1 299 580,43	0,00	1 299 580,43
AVANCE PERCUE SUR ANNEES ANTERIEURES IMPUTEES SUR TR 2016	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES ECARTS CONSTATES			**1 496 741,44**

Tableau des flux de trésorerie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	EXERCICE 2016
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	
ENCAISSEMENTS	**85 167 713,17**
Produits sans contrepartie directe : subventions et produits assimilés	78 776 234,78
Produits avec contrepartie directe : produits directs d'activité	6 391 478,39
DECAISSEMENTS	**83 047 968,84**
Charges de fonctionnement	83 047 968,84
Charges de personnel	73 570 525,68
Charges de fonctionnement (hors charges de personnel)	9 477 443,16
Charges d'intervention : dispositifs pour compte propre	
TOTAL (I)	**2 119 744,33**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	
ENCAISSEMENTS	**1 666 725,49**
Cessions d'immobilisations incorporelles	
Cessions d'immobilisations corporelles	6 675,84
Cessions d'immobilisations financières	
Autres opérations	1 660 049,65
DECAISSEMENTS	**4 324 335,77**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	79 037,52
Acquisitions d'immobilisations corporelles	4 245 298,25
Acquisitions d'immobilisations financières	
Autres opérations	
TOTAL (II)	**-2 657 610,28**
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	
ENCAISSEMENTS	0,00
Dotations en capitaux propres	
Emissions d'emprunts	
Autres opérations	
DECAISSEMENTS	0,00
Remboursements d'emprunts	
Autres opérations	
TOTAL (III)	0,00
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS	
ENCAISSEMENTS	6 843 944,52
DECAISSEMENTS	6 834 690,66
TOTAL (IV)	9 253,86
VARIATION DE TRESORERIE (V= I+II+III+IV)	**-528 612,09**
TRESORERIE A L'OUVERTURE	**16 838 322,13**
TRESORERIE A LA CLOTURE	**16 309 710,04**

TABLEAU ANNEXE NUMERO 1

Rubriques	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Sorties inventaire Régularisation imputation intégrations Immos en cours	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	**1 052 754,17**	**79 037,52**		**1 131 791,69**
dont frais d'établissement	0,00	48 243,41		**48 243,41**
dont en-cours	0,00			**0,00**
Immobilisations corporelles	**85 685 098,03**	**6 839 509,75**	**3 668 699,12**	**88 855 908,66**
dont en-cours	1 161 927,17	2 837 204,13	2 586 515,70	1 412 615,60
dont donation	6 210,00			6 210,00
Immobilisations financières	**253 970,99**			**253 970,99**
Dépôts et cautionnements versés	76,99			76,99
Titres de participation	253 894,00			253 894,00
TOTAL	**86 991 823,19**	**6 918 547,27**	**3 668 699,12**	**90 241 671,34**

TABLEAUX ANNEXES NUMEROS 2/3/4

Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Augmentations Régularisations sur exercices antérieurs	Amortissements neutralisés	Charge budgétaire réelle	Diminution d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Compte 28	Compte 68		Compte 7813			Compte 28
Immobilisations incorporelles	992 040,20	15 303,46		171,66			1 007 343,66
Immobilisations corporelles	25 078 245,13	3 292 582,85	3 870,03	1 996 228,50		929 899,69	27 444 798,32
TOTAL	26 070 285,33	3 307 886,31	3 870,03	1 996 400,16		929 899,69	28 452 141,98

ok balance

Développement des augmentations	Dotation de l'exercice	Ventilation des dotations			
		compléments liés à une réévaluation	Eléments amortis selon le mode linéaire	Eléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	15 303,46		15 303,46		
Immobilisations corporelles	3 292 582,85		3 292 582,85		0,00
TOTAL	3 307 886,31		3 307 886,31	0,00	0,00

Développement des Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	929 899,69			929 899,69
TOTAL	929 899,69		0,00	929 899,69

TABLEAU ANNEXE 5

Créances	Montant net au bilan	Degré de liquidité de l'actif		Dettes	Montant net au bilan	Degré d'exigibilité du passif	
		Échéances à moins un an	Échéances à plus un an			Échéances à moins un an	A plus un an
Créances de l'actif immobilisé :				**Emprunts obligataires**			
Créances rattachées à des participations				**Emprunts et dettes financières divers**			
Prêts (1)				2 ans maximum à l'origine			
Autres créances immobilisées STOCKS	624 975,50	208 325,17	416 650,33	plus de 2 ans à l'origine			
Avances et acomptes versés sur commandes				**Avances et acomptes reçus sur commandes en cours**	**6 314 417,32**	5 347 139,39	967 277,93
Créances de l'actif circulant :							
Créances clients et comptes rattachés	1 596 946,32	1 486 876,13	110 070,19	**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**	**893 444,91**	893 444,91	
Autres créances d'exploitation	3 452 074,62	2 623 983,09	828 091,53	**Dettes fiscales et sociales**	**2 516 861,39**	2 516 861,39	
Produits de ressources affectées				**Charges de ressources affectées**			
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**81 737,90**	81 737,90	
Créances diverses : autres créances - comptes transitoires	1 223 863,40	1 181 513,40	42 350,00	**Dettes diverses : autres dettes - comptes transitoires**	**397 229,36**	397 229,36	
Charges constatées d'avance	**24 714,18**	24 714,18		**Produits constatés d'avance**	**2 159 058,41**	**2 159 058,41**	
TOTAL	**6 922 574,02**	**5 525 411,97**	**1 397 162,05**	**TOTAL**	**12 362 749,29**	**11 395 471,36**	**967 277,93**

TABLEAU ANNEXE NUMERO 6

Rubriques	Montant comptabilisés à la fin de l'exercice précédent	Augmentations	Diminutions	Montant constatés à la clôture de l'exercice SD	Montant constatés à la clôture de l'exercice SC
		Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		
10411- CONTREPARTIE ET FINANCEMENT DES ACTIFS MIS A DISPOSITION DES ETABLISSEMENTS (HORS FONDATIONS UNIVERSITAIRES) ETAT	57 670 336,47	912 111,85	263 653,29		58 318 795,03
104131-FINANCEMENT RATTACHE A DES ACTIFS DETERMINES - ETAT	2 930 113,72	47 313,27	377 698,61		2 599 728,38
104132-FINANCEMENT RATTACHE A DES ACTIFS DETERMINES - ANR IA	608 294,62	28 956,94			637 251,56
104138-FINANCEMENT RATTACHE A DES ACTIFS DETERMINES - AUTRES ORGANISMES	253 894,00				253 894,00
10491-REPRISE AU RESULTAT DE LA CONTREPARTIE ET DU FINANCEMENT DES ACTIFS MIS A DISPOSITION DES ETABLISEMENTS - ETAT	-8 459 428,35	1 465 885,85	64 056,30	-9 861 257,90	
104931-ETAT REPRISE AU RESULTAT DU FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-2 644 773,44	115 242,19	330 386,47	-2 429 629,16	
104932-ANR IA - REPRISE AU RESULTAT DU FINANCEMENT DES AUTRES ACTIFS	-176 898,76	76 685,24		-253 584,00	
10682 – Réserves facultatives	15 643 420,05	2 107 167,33	5 535,48		17 745 051,90
110 – Report à nouveau créditeur ()	0,00	31 497,17	31 493,10		4,07
119 – Report à nouveau débiteur ()	-5 535,48	7 830,41	5 535,48	-7 830,41	
120 – Résultat créditeur de l'exercice	2 107 167,33		2 107 167,33		430 409,27
129 – Résultat débiteur de l'exercice	0,00				0,00
13412-REGION FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	1 858 293,49	681 294,87	220 143,18		2 319 445,18
13414-COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	5 054,04				5 054,04

13415-AUTRES COLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	2 998 779,90	61 829,85	458 636,57		2 601 973,18
13416-UNION EUROPEENNE FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	83 867,42	2 168,57			86 035,99
13417-AUTRES ORGANISMES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	95 267,97	1 113 341,50	456 869,46		751 740,01
13418-AUTRES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS DETERMINES DONT CONTREPARTIE DES BIENS REMIS	394 380,00	16 085,70	6 048,53		404 417,17
13492-REGION REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-1 114 755,92	164 822,09	62 503,14	-1 217 074,87	
13494-COMMUNE ET GROUPEMENT DE COMMUNE REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-4 859,61	194,43		-5 054,04	
13495-AUTRES COLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-419 465,75	133 102,25	1 781,00	-550 787,00	
13496-UNION EUROPEENNE REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-66 980,32	4 951,24	0,02	-71 931,54	
13497-AUTRES ORGANISMES REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-66 344,95	21 558,68	987,56	-86 916,07	
13498-AUTRES REPRISE AU RESULTAT DES FINANCEMENTS RATTACHES A DES ACTIFS	-354 851,86	13 958,22	6 048,53	-362 761,55	
1511 - Provisions pour litiges	100 000,00				100 000,00
1516 - Provisions pour perte sur contrats	101 168,37				101 168,37
1518 Autres provisions pour risques	85 232,52		38 231,35		47 001,17
1572 Provisions pour grosses réparations.	175 375,00	360 858,00	44 465,00		491 768,00
1582-Provisions pour CET	339 986,86	7 674,49			347 661,35
1583- Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	259 900,09	4 591,91			264 492,00
Total capitaux propres	**72 396 637,41**			**-14 846 826,54**	**87 505 890,67**

TABLEAU ANNEXE 7

		Entrée	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Sortie
1511	Provisions pour litiges	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
1516	Provision pour pertes sur contrats	101 168,37	0,00	0,00	101 168,37
1518	Provisions pour risques et charges	85 232,52	0,00	38 231,35	47 001,17
1572	Provisions pour grosses réparations.	175 375,00	360 858,00	44 465,00	491 768,00
1582	Provisions pour CET	339 986,86	7 674,49	0,00	347 661,35
1583	Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	259 900,09	4 591,91	0,00	264 492,00
395	Provisions pour dépréciation des stocks de produits	69 559,76		18 905,65	50 654,11
4911	Provisions pour dépréciations des comptes de clients divers	157 010,06	12 611,62	142 974,03	26 647,65
4912	Provisions pour dépréciations des comptes d'étudiants	10 649,55	12 741,76	10 203,55	13 187,76
4967	Provisions pour dépréciations des autres comptes débiteurs	181 559,23			181 559,23
	TOTAL	1 480 441,44	398 477,78	254 779,58	1 624 139,64